

PREFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE D'ONS EN BRAY

Par arrêté préfectoral du 22 janvier 2013, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société IMERYS TC qui sollicite l'autorisation d'exploiter une carrière d'argiles sur le territoire de la commune d'Ons-en-Bray.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande d'autorisation.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. François DUPETY, directeur d'exploitation de la tuilerie de Saint-Germer-de-Fly et directeur technique des carrières 9, rue des Usines à Saint-Germer-Fly (60850), ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du jeudi 21 février 2013 au vendredi 22 mars 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie d'Ons-en-Bray, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Le dossier, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Ons-en-Bray et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, suppléé le cas échéant par M. Gabriel GUITTENY, assistant qualité chimiste en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie d'Ons-en-Bray, aux jours et heures suivants :

- jeudi 21 février 2013 de 14 heures à 17 heures,
- mardi 26 février 2013 de 15 heures à 18 heures,
- lundi 4 mars 2013 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 16 mars 2013 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 22 mars 2013 de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie d'Ons-en-Bray, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

